

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2021 - 073

SEANCE DU 26 MAI 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 90

Suppléants présents : 6

Pouvoirs : 10

Date de convocation :

20/05/2021

Date d'affichage :

28/05/2021

Votants :	106	Pour :	106	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLERON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Daniel.

**Délégués suppléants présents :** FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Michael ; MAURON Francine ; MORAND Nathalie.

**Excusés :** BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

**Excusés ayant donné pouvoir :** ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BUCHOT Jean-Yves à PIETRIGA Guy ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GROSDIDIER Jean Charles à PROST Philippe ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; LAMARD Philippe à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick.

**Absents :** BELLAT Stéphane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie.

**Secrétaire de séance :** BELLERON Pierre-Rémy.

**Objet : ZA Orgelet - lancement procédure expropriation**

## Le RAPPORTEUR,

### EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes avait ciblé comme prioritaire la réalisation d'une extension Est de la ZA le Vernois à Orgelet par délibération en date du 11 octobre 2018, considérant que ce projet d'extension répond à différents enjeux, notamment la réponse aux demandes des entreprises locales, mais aussi à la possibilité d'attirer des porteurs de projets extérieurs au territoire en vue de renforcer l'emploi et l'attractivité économique de ce dernier.

A cette même date, la Communauté de communes a initié les démarches d'acquisitions foncières, en régie et en relation avec l'Établissement Public Foncier du Doubs Bourgogne Franche Comté, préalables à la poursuite du projet. Il s'avère que les démarches de négociations amiables avec les propriétaires n'ont pas abouti. Toutefois, l'acquisition de ces parcelles est nécessaire pour mener à bien l'opération d'extension Est de la ZA. De surcroît, dans le cadre du PLU et du PADD du PLUi, la vocation commerciale de la zone est affirmée. L'emplacement le long de la RD 52 est donc primordial à maintenir, la Communauté de communes s'étant déjà engagée à travailler le projet avec une approche paysagère et économe en foncier.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter auprès de M. le Préfet du Jura l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet, et ce, afin de ne pas compromettre sa réalisation. Cette Déclaration d'Utilité Publique permettrait à la Communauté de communes de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette ouverture d'enquête d'utilité publique peut être organisée concomitamment à l'organisation d'une enquête parcellaire pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique se déroule en deux temps :

- Une phase administrative qui comprend deux volets :
  - L'enquête d'utilité publique qui doit se prononcer sur l'Utilité Publique du projet par arrêté préfectoral
  - L'enquête parcellaire qui détermine les parcelles à exproprier définies par un arrêté préfectoral de cessibilité

Ces deux volets de la procédure administrative peuvent être menés conjointement si le périmètre est connu. Cela permet une mutualisation des phases d'enquête publique et une optimisation de la durée de la phase administrative.

- Une phase judiciaire :

A l'issue de la phase administrative, la phase judiciaire peut être initiée. Cette dernière a pour objectif le transfert de la propriété des biens et l'indemnisation des propriétaires expropriés. Elle est instruite par le juge de l'expropriation dès la transmission du dossier administratif par le préfet.

Une fois l'arrêté de cessibilité obtenu, la saisine par le préfet, sur accord de l'expropriant (la Communauté de communes) du juge de l'expropriation ne peut excéder 6 mois. La prise de possession est subordonnée au fait que l'indemnité d'expropriation ait été payée.

L'ensemble de la procédure, depuis la présente délibération jusqu'à l'expropriation du propriétaire, peut durer jusqu'à deux années. Pour formaliser cette procédure, deux dossiers doivent être réalisés :

- Un dossier de Déclaration d'Utilité Publique doit être déposé en préfecture. Il a pour objectif de justifier l'utilité publique du projet.
- Il doit être accompagné d'un dossier d'enquête parcellaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Expropriation,

**Vu** les articles R123-1 et suivants du code de l'environnement

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2018 autorisant la Présidente à lancer les démarches d'acquisition des parcelles en vue de l'extension Est de la Zone d'Activité le Vernois à Orgelet,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la Commune d'Orgelet,

**Considérant** l'intérêt général de l'opération d'extension Est de la Zone d'Activité le Vernois à Orgelet qui vise à l'attractivité économique du territoire

**Considérant** la nécessité d'obtenir la maîtrise foncière sur les parcelles concernées pour mener à bien l'opération,

**Considérant** le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique connu à ce jour et précisé en annexe,

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 19 mai 2021 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le principe d'acquisition par voie d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation du projet d'extension Est de la ZA le Vernois à Orgelet

**D'APPROUVER** le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique joint en annexe,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du Préfet, l'ouverture d'une enquête d'Utilité Publique, ainsi que l'organisation d'une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'extension Est de la ZA le Vernois à Orgelet,

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 039:200090579-20210526-D\_07312021-DE

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

